

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 18 avril 2017 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, GUEULLET, RONCERET, DENIS, CHERION mesdames DORIAT, EDELIN, FAVIER, DUPOUX

Excusés : Mesdames PARIS, AGUINET, BOYER (pouvoir Mme DORIAT) Messieurs JUAN (pouvoir M JULIEN), VOLAT.

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1) Budget commune 2017

Les élus votent à l'unanimité le budget de la commune 2017 présenté par Jean Paul DUFREGNE le rapporteur des Finances. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 990 972 € avec un virement de 70 000 € à la section des investissements, et les recettes à 990 972 €. Les dépenses d'investissement sont prévues à 1 617 768 € (avec 1 169 500€ de restes à réaliser) et les recettes à 1 617 768 € (avec 1020 400 € de restes à réaliser).

Au niveau du fonctionnement, la Dotation Forfaitaire baisse une nouvelle fois de 10 727 € en 2017 (120 706 € contre environ 173 000 € en 2013). Une Dotation appelée Centre Bourg de 72 791 € obtenue en 2014 a permis de compenser cette baisse, malheureusement celle-ci vient d'être divisée par 2, passant à 36 396 € en 2017. Concrètement le montant total des dotations passent de 285 539 € en 2016 à 248 786 € en 2017 soit une baisse d'environ 37 000 €.

Les subventions votées aux associations sont reconduites en 2017. Une subvention exceptionnelle de 650 € est attribuée à l'école afin de financer en complément du conseil Départemental la participation des élèves aux finales nationales du championnat du jeu d'échecs qui se dérouleront les 26,27 et 28 mai à Charleville-Mézières en Champagne Ardennes suite à l'obtention du titre de champion académique d'Auvergne. Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée à l'IME Le Reray afin que la section menuiserie puisse financer un voyage en Norvège. Pour rappel l'IME le Reray a participé aux derniers chantiers internationaux de jeunes ainsi qu'à d'autres actions d'embellissement de la commune. L'association des croqueurs de Pommes domicilié à Couzon obtient une subvention annuelle de 75 € pour son travail en partenariat avec les Jardins Ménulphiens. La danse trad', une section du comité des fêtes obtient une subvention annuelle de 155 €.

Les élus proposent de maintenir les taux d'impositions à leur niveau de 2016 (identique à 2015)

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| - Taxe d'habitation 23.35% | - Taxe foncière bâti 15.07 % |
| - Taxe foncière non bâti 29.83 % | - CFE 28.51% |

La maîtrise budgétaire de ces dernières années permet à la commune d'autofinancer un programme d'investissements renforçant le pôle jeunesse ainsi que des travaux d'embellissement et de sécurisation du Centre Bourg. Un emprunt de 200 000 €, en complément des 645 000 € de subventions inscrit en restes-à réaliser va être effectué auprès du Crédit Agricole afin de financer le projet de bâtiment périscolaire dont les travaux ont commencé au début de l'année pour un coût de 845 000 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre). Une enveloppe budgétaire de 50 000 € HT est prévue pour la cuisine (20 000 € HT), du matériel pour l'accueil de loisirs et du matériel de bureau.

Concernant le contrat d'aménagement de bourg la tranche 3 sur les abords de la mairie d'un montant d'environ 85 000 € HT s'achève. Les derniers travaux toucheront la rue des Vignes d'ici la fin de l'année pour coût d'environ 140 000 € HT. Ces travaux seront réalisés par le syndicat de voirie d'Ygrande (30% de subvention par le conseil Départemental, environ 20% de DETR de la part de l'Etat)

La commune prévoit l'achat d'un minibus à destination de l'accueil de loisirs pour un coût de 25 000 € HT financé à 50% Par la CAF de l'Allier.

Au niveau des travaux sont prévus : l'électrification du portail de l'école, la mise en sécurité des rives de la toiture du presbytère, l'aménagement d'une fosse d'enterrement des déchets sur le parking du Centre d'Animation culturelle, remise à niveau du sol de la sacristie.

Au niveau de l'accessibilité, le contrat d'aménagement de bourg a permis la mise aux normes des bâtiments de la mairie et de la poste. La réalisation de la maison du Football permet de faire de même pour l'ensemble de l'enceinte sportive.

2) Budget Contrôle Technique 2017

Les élus votent à l'unanimité le budget du contrôle technique pour l'année 2017 présenté par Jean Paul DUFREGNE. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont prévues à 22 841 € tandis que Les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 22 487 €.

3) Bâtiment périscolaire

La dalle a été récemment coulée, le calendrier est globalement respecté grâce à une météo favorable.

4) Contrat communal d'Aménagement de bourg

Un avenant actuellement en cours de négociation va être pris avec l'entreprise Centre Voirie afin de réaliser un enduit sur les murs se situant au fond de la cour de la mairie, notamment à la place de l'ancien garage communal qui va être prochainement démonté.

5) Compteurs Linky

Des administrés ont fait remonter leurs inquiétudes concernant la mise en place des compteurs Enedis (ERDF) Linky prévus sur la commune au second semestre 2018. Ce thème sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Divers

- Au niveau du SICTOM, le tri mécanique a été abandonné face à un coût jugé prohibitif ainsi que le manque d'assurance sur le reclassement des déchets. Le projet d'incinérateur à Bayet couplé au centre de compostage de Chézy se met donc en route.
- Daniel GUEULLET a constaté que le balayage des caniveaux avait été effectué mais il a relevé que les trottoirs n'étaient pas lavés. Ludovic JULIEN n'est pas favorable au lavage des trottoirs afin de ne pas salir les murs et les portes d'entrées des habitations.
- Une commission d'élus doit se réunir pour évoquer les tarifs du centre d'Animation Culturelle.

Fin de la séance 22h50